

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DECEMBRE 2021 A 20 H 15

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, M. David BOILLIN, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, M. Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Isabelle GAINET, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents et excusés : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. Ghislain VICAIRE, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY ;

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : Mme Christina MARCHAND

ORDRE DU JOUR :

- **Engagement des crédits d'investissements 2022 avant le vote du BP 2022 :**
 - Budget M14
 - Budget M49
 - Budget Bois
- **Forêt : Etat d'assiette**
- **Demande de DETR :**
 - Cimetière
 - Rue Sous Velle
- **Réservoir : cession parcelle réservoir**
- **Dépôt de permis de construire par le S.I. Education 2000 pour site unique**
- **Questions diverses**

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- **Recensement :**
 - Désignation du coordinateur communal
 - Désignation des agents recenseurs
- **Informatique : demande de DETR pour poste informatique**
- **Ajustements budgétaires – budget M14**
- **Urbanisme : Commissionnement de Mme Julie MOTTA pour le contrôle conformité urbanisme**
- **Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2022 AVANT LE VOTE DU BP 2022

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du début d'année 2022 et afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue ou urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 et ce, pour les 3 budgets de la commune : communal (M14), assainissement (M49) et bois.

➤ **Budget Communal (M14) :**

	Inscriptions 2021	25 % 2022
Chapitre 20	30 000.00 €	7 500.00 €
Chapitre 21	1 000 000.00 €	250 000.00 €

➤ **Budget Assainissement (M49) :**

	Inscriptions 2021	25 % 2022
Chapitre 20	30 000.00 €	7 500.00 €
Chapitre 21	191 254.18 €	47 813.55 €

➤ **Budget Bois :**

	Inscriptions 2021	25 % 2022
Chapitre 21	15 000 €	3 750.00 €

FORET : ETAT D'ASSIETTE

Le programme des coupes forestières (état d'assiette) pour l'année 2022, a été proposé par l'ONF à la commission Forêt-Environnement qui a émis un avis favorable. Ce programme est conforme aux aménagements forestiers de Tarcenay et Foucherans mais prévoit également des coupes sanitaires dans les Bois de Chassagne, Montaudin, des Fallets et du Grand Mont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme de coupes proposé pour 2022.

DEMANDE DE DETR

➤ **Cimetière**

Patrice PRETOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux d'aménagement du cimetière de Foucherans. L'accès actuel au cimetière, RD112E, pose des problèmes de sécurité et d'accessibilités lors de travaux et d'obsèques.

Le projet a pour but de créer un nouvel accès rue du Clos du Jardy avec un nouveau portail et de créer de nouvelles allées en béton désactivé, afin de garantir l'accès PMR sur l'ensemble du cimetière (concessions, caveaux d'urnes, Columbarium et Jardin du Souvenir).

Une estimation évalue le coût de ces travaux plus l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 74 305 € HT soit 89 166 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière de Foucherans et à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, suivant le plan de financement suivant :

Subventions d'Etat (50% du montant HT 78 579 €)	37 152,50 €
Fonds libres :	<u>52 013,50 €</u>
Montant TTC	89 166.00 € TTC

➤ Rue Sous Velle

David BOILLIN, Conseiller délégué, expose au Conseil Municipal le projet de création de trottoirs rue de Sous Velles. Il n'y a pas de continuité de trottoirs entre le bas de la rue de Sous Velles et la rue de la Poste qui est proche de l'Ecole Intercommunale. Il convient de réaliser un trottoir sur cette partie de rue pour finaliser l'aménagement de ce secteur et sécuriser les cyclistes et les piétons.

Des travaux d'enfouissement des réseaux secs vont démarrer courant 2022 rue du Chalet, rue de Sous Velles et pour partie rue des Champs Lambert englobant le carrefour avec la rue des Avelines.

La commission Aménagement-Voirie s'est réunie le 8 novembre 2021, pour travailler sur l'aménagement :

- du carrefour entre la rue de la Poste, la rue du Chalet et la rue de Sous Velles,
- du carrefour entre la rue des Avelines, la rue des Champs Lambert et la rue de Sous Velles,
- emplacement pour les piétons et les cycles.

David BOILLIN propose au Conseil Municipal l'estimation suivante réalisée par BEJ qui assurera la Maitrise d'œuvre pour ces travaux.

L'estimation du coût de ces travaux est de 184 720 € HT soit 221 664 € TTC réparti comme suit :

- Relevé topographique :	750 € HT /	900 € TTC
- Maitrise d'œuvre :	7 920 € HT /	9 504 € TTC
- Estimation Travaux :	176 050 € HT /	211 260 € TTC

Le Conseil Municipal, l'exposé de David BOILLIN entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour la création de trottoirs rue de Sous Velles et à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, suivant le plan de financement suivant :

Subventions d'Etat (50% du montant HT de 184 720 €)	92 360 €
Fonds libres :	<u>129 304 €</u>
Montant TTC	221 664 € TTC

➤ Informatique

Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoint, rappelle le contexte au Conseil Municipal : Suite à l'embauche d'un nouvel Agent Administratif à temps partiel dans le cadre du contrat aidé « Parcours Emploi Compétence », il convient de faire l'achat d'un poste informatique complémentaire.

Une estimation évalue le coût de cet équipement et de son installation à **2 318.07 € HT** soit **2 781.68 € TTC**.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Christophe FAIVRE-PIERRET entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition et la mise en service d'un poste informatique, et à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, suivant le plan de financement suivant :

Subventions d'Etat (50% du montant de 2 318 € HT)	1 159 €
Fonds libres :	<u>1 622,68 €</u>
Montant HT	2 781,68 € TTC

DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000 POUR LE SITE UNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000 va déposer un permis de construire pour la création du site scolaire unique sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le permis de construire déposé par le Syndicat Intercommunal Education 2000 ainsi que tout document s'y rapportant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à partir du 20 janvier 2022 et qu'il convient de nommer un coordinateur communal du recensement de la population chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi que 3 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de nommer Mme Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, coordinatrice communale et qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sylvie COLEY, adjointe administratif,
- décide de nommer comme agents recenseurs pour procéder au recensement :
 - ✓ Madame Régine GILLARD
 - ✓ Madame Marie-Claude MASSON
 - ✓ Monsieur Bernard MENETRIER
- autorise le Maire à établir et signer les arrêtés correspondants.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – BUDGET M14

➤ **Chapitre 012** :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal, afin de pouvoir honorer le bordereau de paie de décembre 2021, il convient de modifier le montant budgétisé au compte 6218/012 en dépenses de fonctionnement.

Le Maire propose de procéder aux ajustements suivants :

- Compte 6218 / 012 : + 1 000.00 €
- Compte 65888 / 012 : - 1 000.00 €

➤ **Compte 6218 / 012** :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal, afin de pouvoir honorer les dernières factures de l'année 2021, il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires.

Le Maire propose de procéder aux ajustements suivants :

- Compte 6218 / 012 : + 7 800.00 €
- Compte 61551 / 011 : - 5 000.00 €
- Compte 6226 / 011 : - 2 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

URBANISME : COMMISSIONNEMENT DE MME JULIE MOTTA POUR LE CONTROLE CONFORMITE URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Afin de suppléer Mme Christine LAITHIER, instructeur au service d'Application du Droits des Sols de la Communauté de Commune Loue Lison, dans la vérification de la conformité des projets d'urbanisme par rapport aux autorisations données, il convient de commissionner, en plus, Mme Julie MOTTA pour réaliser cette tâche et qu'un arrêté sera pris dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au passage de Mme Sylvie COLEY en temps partiel, Mme Audrey PISTOLET a été recrutée en tant qu'adjoint administratif par le biais du service intérim du Centre de Gestion du Doubs depuis le 11/10/2021.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que Mme Audrey PISTOLET est éligible au contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence) suite à l'accord de Pôle Emploi.

Dans ce cadre, Mme Audrey PISTOLET peut être recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et que ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat aidé permet de bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % du SMIC sur 30 heures hebdomadaires.

Sachant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Après plusieurs échanges avec les élus des communes de Mèrey-Sous-Montrond et Villers-Sous-Montrond, qui seront en commune nouvelle au 1^{er} janvier 2022 (Les Monts Ronds) et qui sont à la recherche d'une secrétaire pour palier à un départ en retraite fin janvier 2022, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste à 35 heures au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Le Maire explique également que sur ces 35 h hebdomadaires, 15 h seront mises à disposition de la nouvelle commune « Les Monts Ronds ». Une convention sera mise en place entre les deux collectivités et cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste à 35 heures au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Subvention Association « l'Espérance » pour feu d'artifice

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations « l'espérance » et « l'Etoile » veulent organiser ensemble une manifestation pour Noël.

Le Maire propose de verser une subvention à « l'Espérance » pour financer le feu d'artifice à hauteur de 1 600.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition du Maire à l'unanimité.

➤ **Chemins ruraux : demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs pour la réfection du chemin rural de Chassagne et d'une partie du chemin rural du Groseiller (dit du Jardy)**

David BOILLIN, Conseiller Délégué, expose au Conseil Municipal, suite à la commission Aménagement-Voirie du 8 novembre 2021, le projet de réfection du chemin rural de Chassagne et d'une partie du chemin rural des Groseillers (dit du Jardy) sur le village de Foucherans.

Une estimation évalue le coût de ces travaux à 107 943 €HT (129 531,60 €TTC) répartis comme suit :

Travaux chemin rural de Chassagne :	68 757 € HT
Travaux chemin rural du Groseiller :	37 996 € HT
AMO :	1 190 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection du chemin rural de Chassagne et d'une partie du chemin rural du Groseiller (dit du Jardy) dont le montant s'élève à 107 943 € HT.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

▪ Subvention du Département (30%) :	32 382,00 €
▪ Fonds libres	<u>97 148,70 €</u>
▪ Montant total TTC	129 531,60 €
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Doubs
- s'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification attributive de la subvention.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2021-12-01	Engagement des crédits d'investissement 2022 avant le vote du BP 2022 – Budget communal – M14
2021-12-02	Engagement des crédits d'investissement 2022 avant le vote du BP 2022 – Budget assainissement – M49
2021-12-03	Engagement des crédits d'investissement 2022 avant le vote du BP 2022 – Budget bois
2021-12-04	Forêt : Etat d'assiette – dévolution et destination des coupes de l'année 2022
2021-12-05	Informatique : demande de subvention DETR pour poste informatique
2021-12-06	Cimetière : demande de subvention DETR pour travaux d'aménagement cimetière de Foucherans
2021-12-07	Chemins ruraux : demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs pour la réfection du Chemin Rural de Chassagne et d'une partie du Chemin Rural du Groseiller (dit du Jardy).
2021-12-08	Ajustements budgétaires – budget communal – chapitre 012
2021-12-09	Urbanisme – Commissionnement de Mme Julie MOTTA pour le contrôle conformité urbanisme
2021-12-10	SIEHL : Cession parcelle réservoir

2021-12-11	Urbanisme : dépôt de permis de construire par le Syndicat Intercommunal Education 2000
2021-12-12	Recensement – Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de la population (début 2022)
2021-12-13	Recensement – Nomination des agents recenseurs pour le recensement de la population (début 2022)
2021-12-14	Rue de Sous Velles : demande de subvention DETR pour la création de trottoirs
2021-12-15	Parcours Emploi Compétences (PEC) : création d'un poste dans le cadre du dispositif du PEC
2021-12-16	Subvention à l'association « L'espérance » : financement feu d'artifice
2021-12-17	Ajustements budgétaires : budget communal – compte 6218

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	DP à Patrice PRETOT	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	DP à Maxime GROSHENRY	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	DP à Michel DARTEVEL	

Ghislain VICAIRE	DP à Nicolas DEMOLY	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 2 décembre 2021 à 20 h 15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.